



Vol en entreprise, que peut il m'arriver ?

Par **An0**, le **26/01/2023** à **13:43**

Bonjour

J'ai fais une grosse erreur je regrette et je ne sais pas quoi faire !

Je vous explique

Je travaillais dans une entreprise de prêt à portet j'étais en période d'essaie en CDI de 2 mois donc je devais terminé le 31 janvier (mardi). On m'as annoncé qu'ils n'allaient pas de prendre après la période d'essais car ils y avaient trop d'erreur de caisse et que sois disant c'était moi qui prenais l'argent ! Alors que je n'ai pas pris un centime ! On parle de 10€ là quand même. Bon bref c'est pas grave ce n'est pas le sujet mais c'était pour vous mettre dans le contexte. J'ai eu tellement marre des accusations que j'ai fini par éclater et j'ai fais une grosse bêtise. J'ai pris des vêtements et je l'es vendais sur Vinted. Je sais c'est pas bien mais s'il vous plais aidez moi je ne sais ce qu'il va m'arriver et ce que je risque.

Hier je ne suis pas aller au travail car j'ai attrapé le Covid donc j'ai appeler l'entreprise j'ai dis que je suis malade et que je ne pouvais pas venir car j'ai le Covid. Ils m'ont dis ok pas de soucis du coup j'ai rendu les clef car je ne reviendrai plus vu que ma période d'essais se termine le 31 et moi je dois rester en isolement chez moi jusqu'au 2 février.

Ce matin le siège m'appelle et me dis voilà on a bien reçu votre arrêt de travail et tout mais du coup vous nous devais des explications j'ai répondu comment ça ils m'ont nous allons vous licencier pour faute grave voir lourde car une personne nous a remonter l'info comme quoi j'ai un compte vinted rempli de leurs articles et qu'ils ont bien confirmé que c'était moi car ils ont fais l'inventaire pour bien prouver que c'est moi. Du coup bien évidemment je nie et je continue de nier car j'avais peur. Et ils m'ont dis voilà nous allons porter plainte on appellera nos avocat les plus expérimenté et tout fin

voilà j'ai fini par culpabiliser je ne sais pas ce qu'il pourra m'arriver, une amende ? Une peine de prison ? Un remboursement total des articles ? si vous pouvez m'aidez s'il vous plais :(

Par **P.M.**, le **26/01/2023** à **13:55**

Bonjour,

Ce qui peut vous arriver s'il y a dépôt de plainte, c'est le Procureur de la République qui décidera s'il y a poursuites à moins qu'elle soit avec constitution de partie civile auquel cas il y aurait Jugement et donc le Juge appréciera le degré de la condamnation...

Par **Marck.ESP**, le **26/01/2023** à **14:18**

Bonjour, bienvenue,

La lourdeur de la sanction dépend aussi d'autre éléments ou circonstances...

Avez vous des antécédents ?

Par **An0**, le **26/01/2023** à **15:54**

Non je n'ai pas d'antécédents

Par **Marck.ESP**, le **26/01/2023** à **16:35**

Tant mieux, bonne chance pour la suite.